

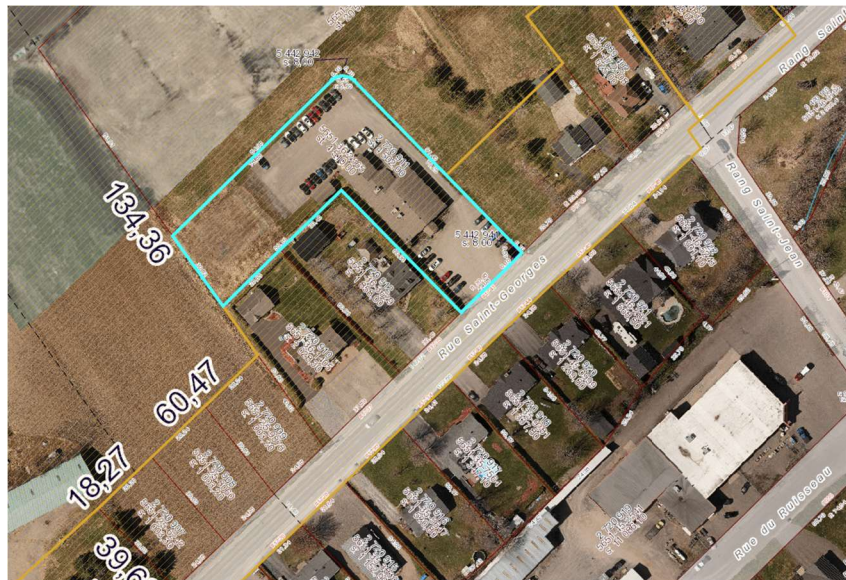


DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 1741 rue Saint-Georges, lots no. 2 720 911 et no. 5 442 941:

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la largeur de l'entrée commerciale à 15 mètres, ce qui est supérieur à la norme réglementaire, qui prévoit une largeur maximale de 11 mètres pour une entrée commerciale, selon l'article 11.8.2 du Règlement de zonage no. 187-2008.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 6 juillet 2026, à 20 h, à la salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 16 juin 2026

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière